



**HAL**  
open science

**La coutume dans l'État. Perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie par Christine Demmer et Benoît Trépied édés**

Isabelle Merle

► **To cite this version:**

Isabelle Merle. La coutume dans l'État. Perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie par Christine Demmer et Benoît Trépied édés. Vingtième siècle. Revue d'histoire, 2017. hal-03524269

**HAL Id: hal-03524269**

**<https://hal.science/hal-03524269v1>**

Submitted on 31 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Compte rendu d'ouvrage rédigé par Isabelle Merle**  
**Aix Marseille Université**  
**CNRS, EHESS, CREDO UMR 7308,**  
**13331, Marseille**  
**France**  
**Courriel : isabelle.merle13@gmail.com**

**La coutume kanak dans l'Etat. Perspectives coloniales et postcoloniales sur la Nouvelle-Calédonie.**  
**Sous la direction de Christine Demmer et Benoît Trepied**  
**Cahiers du Pacifique contemporain, Hors série n°3, L'Harmattan. 274 pp, 2017**

Cet ouvrage collectif s'inscrit dans la continuité d'un article publié en 2013 dans la revue *Vacarme* (n°64) contre ce qu'on peut appeler les institutions néo-coutumières, nées en Nouvelle-Calédonie dans la foulée des Accords de Matignon en 1988 et de l'Accord de Nouméa en 1999. La thèse centrale est déployée à partir d'une documentation riche réunie sur la base de documentations historiques et d'enquêtes de terrain. Le Sénat coutumier et les chambres civiles coutumières créés dans les années 1990 pour mieux défendre et représenter l'identité et la coutume kanak, sont, selon les auteurs, les héritiers « d'une politique de la différence » qui visait, sous la période coloniale, à reconnaître et codifier les coutumes indigènes pour mieux légitimer un ordre ségrégatif, autoritaire et réactionnaire sur le plan des mœurs. L'élargissement de la citoyenneté française dans les années 1950 n'a pas éteint cette « politique de la différence ». Celle-ci a perduré avec le maintien du statut civil particulier en 1946 et la volonté kanak de défendre leurs institutions (chefs, terres de réserve) et s'est renforcée dans les années 2000 avec la thématique de l'autochtonie dont le Sénat coutumier et des juristes métropolitains se sont faits les relais. Ces logiques différentialistes, sous couvert de défense de l'identité kanak, visent aujourd'hui la construction d'un ordre juridico-administratif coutumier autonome qui voudrait être compatible avec la République tout en véhiculant des valeurs « traditionnelles » réactionnaires.

La thèse a le mérite de dévoiler les étapes d'une longue histoire politico-administrative de la représentation officielle kanak construite dans le cadre très contraint de l'Etat français colonial puis post-colonial. Les auteurs ont raison de souligner la polysémie du mot « coutume » car les catégories aujourd'hui mobilisées sous cette appellation - tribus, grands chefs, petits chefs, statut civil, terres - sont le cœur du *leg* colonial bien plus que

le produit d'un héritage ancien et essentiellement kanak. Les risques d'une interprétation répressive de la « coutume » au nom de « traditions autochtones » (soutenue par un certain nombre de juristes) qui s'ancre en fait dans la longue continuité de conceptions autoritaires du pouvoir en Nouvelle-Calédonie sont aujourd'hui bien réels. Il faut rappeler, comme le fait ce livre, les voix critiques de la coutume qui ont pu s'élever à la fin des années 1940 quand certains grands chefs ralliaient le parti communiste calédonien ou encore dans les années 1980 lorsque les jeunes, habités par un projet nationaliste et socialiste s'en prenaient à l'autorité des anciens.

Mais la thèse de l'ouvrage présente l'inconvénient d'un argumentaire fermé avec les points aveugles qui l'accompagnent. Après avoir été largement exclus du commerce juridique si ce n'est sous l'angle répressif et pénal jusqu'en 1945, les Kanak ont été largement encouragés à s'assimiler y compris par le droit. On espérait dans les années 1960-1970 voir advenir un citoyen de l'outre-mer français. L'ouvrage oublie les pesanteurs de l'assimilation et relègue en arrière plan le coût de la longue et difficile reconquête d'une fierté identitaire kanak face à un modèle français dominant et souvent disqualifiant jusque dans les tribunaux. On regrettera l'absence d'enquêtes de terrain au sein du Sénat coutumier qui auraient peut être révélé des opinions nuancées ou des capacités de réformes de fonctionnement (comme la nomination de jeunes sénateurs) ou la trop courte durée d'une enquête en chambre coutumière marquée par la présence de la personnalité d'un juge qui est parti depuis. Ne peut on pas parier sur les capacités de ces institutions à se renouveler pour devenir peut être des arènes de discussion entre aires coutumières capables de réfléchir les ajustements nécessaires des pratiques coutumières (ou simplement kanak) aux évolutions contemporaines ; en d'autres termes des lieux inventifs d'un droit mixte. Reste que cette tendance à la juridisation de la coutume n'est pas sans poser problème. Mais la réflexion ici mérite approfondissement.